

## Le réseau Molineole informe et élargit le débat

Mardi 27 mai 2003

Salle « Notre Tanière »  
à Bossière-Saint-Gérard

### 19 h 00 – Assemblée générale du réseau Molineole

Les responsables du réseau Molineole feront le point sur les derniers développements du projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole :

- Pourquoi le projet de référence (39 éoliennes) n'est-il pas différent du projet initial (61 éoliennes) en termes de nuisances ?
- Où en est-on dans la procédure légale relative au permis unique et quelles seront les prochaines étapes ?
- Pourquoi le bureau d'études ARIES a-t-il envoyé un questionnaire sans valeur légale ?
- Comment le réseau Molineole est-il organisé et quels sont ses objectifs à court, moyen et long terme ?
- Comment renforcer les moyens d'action et la visibilité du réseau Molineole ?

Tous les sympathisants du réseau Molineole sont invités à cette assemblée générale, occasion privilégiée de s'informer sur l'état d'avancement du projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole.

### 20 h 00 – Soirée d'information sur l'énergie

Protocole de Kyoto, Sources d'énergie renouvelable (SER) et Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) : le réseau Molineole vous donne l'occasion unique de vous informer sur la question cruciale de la production et de la consommation d'énergie.

Les promoteurs du projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole n'invoquent qu'une seule justification écologique à l'implantation de 39 éoliennes : la réduction des gaz à effet de serre.

- Quel est l'impact réel de ce projet dans le respect des engagements de la Belgique et de la Région Wallonne en matière de Protocole de Kyoto ?
- Les énergies renouvelables permettront-elles un jour de se passer de l'énergie nucléaire ?
- Pourquoi le développement des énergies renouvelables doit-il obligatoirement s'accompagner d'une réduction proportionnelle de la consommation d'énergie, tant au niveau des communes que des entreprises et des citoyens ?

Thibaud de MENTEN, chargé de mission à INTER-ENVIRONNEMENT-WALLONIE asbl, fédération des associations d'environnement actives en Wallonie, répondra à ces questions et à toutes celles que vous vous posez.

Un projet aussi gigantesque que celui de la société MESA – qu'il se réalise ou non – doit contribuer à une prise de conscience ainsi qu'à la remise en cause des comportements des administrations communales concernées mais aussi des citoyens en matière de production et de consommation d'énergie.

Le réseau Molineole invite donc également tous les mandataires communaux des communes d'Anhée, Fosses-la-Ville, Mettet et Profondeville à cette soirée d'information sur l'énergie. Leur présence démontrera que les communes s'intéressent aux questions de fond et souhaitent participer activement au débat.

Une participation libre aux frais sera proposée aux participants.

---

### **Il n'y a pas de place pour une usine éolienne, même réduite, dans la région de la Moline**

---

La société MESA vient de rendre officiel son nouveau projet d'usine éolienne (projet dit de référence) dans la région de la Moline, financé par la COMPAGNIE NATIONALE À PORTEFEUILLE (CNP), groupe d'Albert FRERE.

La présentation de ce nouveau projet ne consiste en réalité qu'en une carte topographique avec l'implantation de 39 éoliennes. Cette carte est par ailleurs beaucoup moins complète que la carte représentant les 61 éoliennes du projet précédent. En effet, elle est en noir et blanc, ce qui rend sa lisibilité plus difficile et, plus important, elle ne représente plus le câblage électrique reliant les éoliennes entre elles ainsi que les éventuels chemins d'accès.

Bien que MESA mentionne dans la lettre accompagnant la carte que le nouveau projet tient compte des remarques faites dans le cadre de l'enquête publique qui a eu lieu du 19/02/2003 au 06/03/2003, aucune précision n'a été fournie à ce sujet. Le réseau Molineole estime donc que cette information est très insuffisante et il entend poursuivre son rôle d'information du public, à défaut de la prise en charge de cette tâche par les pouvoirs publics et/ou par le promoteur du projet.

La population devra donc attendre l'étude des incidences sur l'environnement (EIE) pour en savoir plus sur les critères qui ont prévalu lors de l'élaboration du projet réduit.

---

### **Les remarques émises par la population ne sont pas prises en compte**

---

Après un examen attentif de cette carte, le réseau Molineole confirme son opposition à l'implantation d'une usine éolienne dans la région de la Moline.

Le projet revu n'est pas fondamentalement différent du précédent en ce qui concerne les nuisances qu'il entraînerait s'il devait se réaliser. Les objections répertoriées au niveau des 1.245 lettres émises par la population lors de l'enquête publique de février-mars 2003 restent d'application malgré la révision du projet.

En effet, aucune différence importante n'est à noter en ce qui concerne :

- la destruction de paysages uniques et exceptionnels ;
- le gigantisme et le sentiment d'oppression ;
- la dévalorisation immobilière ;
- les nuisances sonores, radioélectriques et électromagnétiques ;
- la proximité de zones de grande valeur naturelle (NATURA 2000) ;
- les déséquilibres socio-économiques ;
- l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Il est à noter que l'équilibre socio-économique du projet revu est encore moins favorable que le projet précédent, eu égard au nombre d'emplois éventuellement créés.

Pour le réseau Molineole, force est de constater que seules des raisons financières, techniques ou politiques ont été prises en compte pour la révision du projet, à l'exclusion de critères de nature environnementale.

Même avec 22 éoliennes en moins, le projet d'usine éolienne reste gigantesque et inadapté à la région choisie par ses promoteurs.

Le réseau Molineole poursuit son travail d'étude, de réflexion et d'information afin de continuer à agir à toutes les étapes de la procédure légale.

---

### **Etude des incidences sur l'environnement (EIE) et nouvelle enquête publique**

---

De nombreux habitants de la région de la Molinee pensent que le projet réduit de 39 éoliennes est effectivement celui qui sera réalisé.

Il n'en est rien. En effet, il reste encore de nombreuses étapes légales importantes avant qu'un éventuel permis soit accordé et que des travaux puissent être entrepris sur le terrain.

Le bureau d'études agréé ARIES poursuit actuellement l'EIE du projet réduit. Tous les aspects doivent être pris en compte. Le bureau d'études ARIES engageant sa crédibilité, le réseau Molineole est persuadé qu'il apportera tout le soin nécessaire à l'analyse de tous les éléments à prendre en compte.

Le réseau Molineole se prépare activement à étudier l'EIE et à réagir lors de la prochaine enquête publique. Une importante sensibilisation de la population sera à nouveau menée par le réseau Molineole.

---

### **Le projet d'usine éolienne dans la région de la Molinee : un dangereux précédent**

---

En date du 13/04/2003, le Ministre Michel FORET, Ministre Wallon de l'Aménagement du Territoire, a annulé le permis d'implantation de 4 éoliennes à Celles (Province de Hainaut).

En examinant les motivations du Ministre, le réseau Molineole constate qu'une grande partie des arguments invoqués s'appliquent au projet de la société MESA : la construction d'une usine éolienne dans la région de la Molinee est incompatible avec son caractère rural et la grande qualité de ses paysages.

En s'opposant avec détermination au projet de la société MESA, le réseau Molineole estime avoir lancé un large débat démocratique en Région Wallonne quant aux sites réellement susceptibles d'accueillir des éoliennes, en ce compris les aspects suivants :

- la protection des paysages de qualité et protégés (Convention de Florence, NATURA 2000,...) ;
- le potentiel éolien réel ;
- le coût du raccordement au réseau de distribution électrique ;
- la liaison entre la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie ;
- les nuisances engendrées.

Le réseau Molineole apporte son soutien total à l'ASSOCIATION DE DEFENSE DES SITES ET DES VALLEES DU NAMUROIS (ADSVN) asbl qui s'oppose avec fermeté à un projet qui porte sur la construction et l'exploitation de 2 éoliennes à Dorinne. Celui-ci, même limité (actuellement) à 2 éoliennes – afin d'éviter de réaliser une étude des incidences sur l'environnement – est de nature à nuire au caractère rural et à la grande qualité des paysages de cette partie du Condroz oriental située rive droite de la Meuse.

---

### **Un questionnaire de trop ?**

---

En date du 14/05/2003, la plupart des 1.245 personnes et/ou associations ayant réagi dans le cadre de l'enquête publique préalable (projet initial portant sur 61 éoliennes) ont eu la surprise de recevoir par la voie postale une lettre ainsi qu'un questionnaire du bureau d'études ARIES... datés du 05/05/2003 ! La date limite de renvoi du questionnaire étant fixée au 19/05/2003, de nombreuses réactions négatives ont été enregistrées quant à ce délai très court, aussi bien auprès du réseau Molineole que du bureau d'études ARIES.

D'après le bureau d'études ARIES, ce questionnaire est censé être destiné à actualiser les observations et suggestions émises dans le cadre initial.

Le réseau Molineole s'étonne de cette initiative dans la mesure où ce questionnaire :

- n'est pas prévu dans le cadre de la procédure légale du permis unique ;
- introduit une inégalité de traitement au niveau de la population (seules les personnes et/ou associations ayant réagi dans le cadre de l'enquête publique préalable ont reçu ce questionnaire) ;
- demande au destinataire s'il fait ou non partie d'un comité de riverains ou d'une association locale et, dans l'affirmative, quel est le nom du responsable et quelles sont ses coordonnées ;
- tente d'obtenir des réactions au sujet du projet revu, celui-ci n'ayant en réalité fait l'objet que d'une information minimale de la part de la société MESA : une carte topographique en noir et blanc avec l'implantation de 39 éoliennes ;

- a été reçu par la plupart des destinataires en date du 14/05/2003 et devait être renvoyé avant le 19/05/2003 (2 jours ouvrables).

Le réseau Molineole regrette cette maladresse du bureau d'études ARIES car elle est de nature à introduire encore plus de confusion quant à la procédure légale en cours.

---

### **Le réseau Molineole s'est restructuré afin d'améliorer son efficacité**

---

En date du 24/04/2003, le réseau Molineole s'est restructuré.

Le **bureau exécutif** est composé des coordinateurs des 6 Commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Administration
- Commission Communication
- Commission Informatique
- Commission Synergies & Droit
- Commission Technique

Le **conseil** est composé des 6 membres du bureau exécutif, des représentants des comités de villages et comités locaux, des responsables des projets et des personnes ressources désignées et acceptées par le conseil.

L'**assemblée générale** est composée des membres du conseil et de tous les sympathisants du réseau Molineole.

---

### **Finances – Merci de votre soutien**

---

Suite à l'appel lancé dans *INFO@MOLIGNEOLE.BE* N°1, le réseau Molineole a reçu plusieurs dizaines de dons. Chaque donateur a reçu une lettre de remerciement.

**Un appel est à nouveau fait à la générosité financière de tous les sympathisants du réseau Molineole.**

**Pour cela, il vous suffit de virer ou verser la somme de votre choix au compte 751-2009344-29 du réseau Molineole, Boîte Postale 30 à 5640 METTET, avec la communication « DON ».**

**Important : l'anonymat des donateurs sera toujours strictement respecté par le réseau Molineole.**

Pour contacter le réseau Molineole :

- Par la voie postale :  
**Réseau Molineole**  
**Boîte Postale 30**  
  
**5640    METTET**
- Par courrier électronique :  
**info@moligneole.be**
- Par téléphone (répondeur) :  
**071/57.83.10**
- Site internet :  
**www.moligneole.be**

Photocopie sur papier recyclé.